

Daniel Senesael à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les suicides au sein de la police"

Daniel Senesael (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, la charge psychosociale au sein de nos forces de police est particulièrement lourde. À des conditions de travail difficiles, à un métier – l'actualité vient de nous le rappeler de manière épouvantable – par essence dangereux et porteur d'une lourde pression psychologique, viennent se greffer des problèmes récurrents de sous-effectifs, ainsi qu'une faiblesse structurelle des services d'appui psychosociaux.

Début du mois d'août un évènement dramatique s'est déroulé, nous rappelant que cette charge est parfois tellement insupportable qu'elle peut conduire certains policiers à commettre l'irréparable. Un rapport du Comité P évoquait en 2008 quelque 19 suicides par an au sein des forces de police.

Monsieur le ministre, quel est aujourd'hui l'état de la situation? Quelles sont les mesures prises pour venir en aide aux policiers se trouvant dans une telle détresse? Quelle est l'attitude à l'égard des collègues, mais aussi des familles, qui doivent faire face à un deuil particulièrement douloureux?

Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, chers collègues, monsieur Senesael, depuis 2017, le nombre de suicides diminue, même si chaque cas est un cas de trop.

Seize suicides ont été dénombrés en 2016, huit en 2017, onze en 2018 et sept en 2019. Ces chiffres concernent toute la police intégrée.

Tout suicide n'est évidemment pas lié systématiquement au travail. La démarche globale en termes de prévention des risques psychosociaux des services internes et du service interne de prévention de la police fédérale est, dans cette perspective, une étape importante dans la prévention des suicides au travail.

La *stress team* prend en charge les membres du personnel qui présentent, entre autres, une problématique suicidaire et soutient les collègues lorsqu'un tel événement s'est produit. Ce service assure également des supervisions émotionnelles annuelles pour les membres du personnel pour lesquels la nature de la mission est particulièrement lourde d'un point de vue émotionnel et ce, afin de prévenir et de réduire les risques de développement de stress, de traumatisme ou de burn-out.

L'accueil des personnes en souffrance est repris dans le rôle des personnes de confiance et conseillers en prévention des services internes et externes de prévention et de protection au travail.

En outre, dès 2006, la thématique du suicide a fait l'objet d'une réflexion spécifique au sein de la police fédérale afin de mettre en place des mesures de prévention. La formation et la sensibilisation de la ligne hiérarchique font partie de ces mesures. C'est pourquoi cette thématique est reprise dans le trajet de formation et de développement personnel et professionnel des managers.

Au niveau de l'Académie nationale de police, de nombreuses formations à la prévention du suicide sont dispensées plusieurs fois par an.